

PROJET DE MOTION

au sens de l'art. 32 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy

« Lutter contre la sous-enchère salariale et améliorer la protection des travailleurs »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le projet de motion invite le Conseil administratif à entreprendre une réflexion en profondeur au sujet des marchés publics attribués par notre municipalité afin de mettre en œuvre des moyens efficaces pour faire respecter le droit et garantir ainsi des conditions optimales à celles et ceux qui sont conduits à travailler sur des chantiers attribués directement ou indirectement par la Ville de Lancy.

La problématique de la sous-enchère, en particulier dans les travaux de gros œuvre, est symptomatique des difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités publiques quand elles attribuent leurs marchés.

Les partenaires sociaux ont procédé aux constats suivants :

- le domaine de la construction est très concurrentiel, avec beaucoup d'entreprises sur le marché ;
- les marchés publics sont soumis à la libre concurrence absolue ;
- il y a des cas d'abus répétés dans de nombreux domaines.

Il existe notamment de nombreux cas de sous-traitances en cascade avec des entreprises peu vertueuses qui pratiquent la sous enchère salariale puis se mettent en faillite laissant des travailleurs sans ressources.

Afin de lutter contre ce phénomène, plusieurs collectivités publiques, notamment le Ville de Genève, la commune de Vernier et les TPG ont entrepris des discussions avec l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) afin de réfléchir aux mesures susceptibles d'être mises en œuvre.

Les plans de mesures élaborés consistent prioritairement à renforcer les contrôles paritaires et vérifier le respect des conditions de travail ainsi que les prescriptions en matière de sous-traitance.

Il s'agit également d'intégrer dans les appels d'offres et contrats des dispositions relatives à la protection des travailleurs et à en assurer l'application.

S'agissant en particulier de la Ville de Genève, les discussions ont débouché sur un accord qui permet la mise en œuvre du principe de responsabilité solidaire dans le cadre de ses marchés publics.

Un fonds social a été mis en place, financé par le biais de pénalités appliquées aux entreprises fautives, destiné à assurer le respect immédiat et effectif des conditions salariales et de travail prévues par les conventions collectives, respectivement la Loi sur le travail.

Un tel financement pourrait également intervenir par le biais d'un mécanisme de blocage d'une part des honoraires.

Partant, le groupe Socialistes demande au Conseil administratif de s'inspirer de l'approche de la Ville de Genève, des TPG et de Vernier afin d'entamer dans les meilleurs délais les démarches auprès des mêmes partenaires pour la reprise de ces mesures dans l'ensemble des marchés publics qu'elle est conduite à attribuer, directement ou indirectement.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Lancy

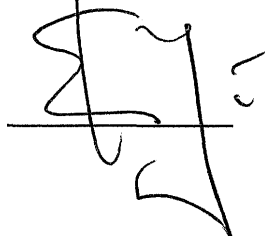
invite le Conseil administratif à :

- 1) approcher les partenaires sociaux des métiers du bâtiment, soit les membres de l'Union des associations patronales genevoises, d'une part, et de la Communauté genevoise d'action syndicale, d'autre part, pour la mise en œuvre d'un plan de mesures visant au renforcement des contrôles paritaires sur les chantiers de la Ville de Lancy ou sur les chantiers où la Ville de Lancy a délégué sa maîtrise d'ouvrage ;
- 2) élaborer, en concertation avec les partenaires sociaux, des dispositions permettant d'encadrer au maximum les possibilités de sous-traitance et de les limiter qu'en cas de nécessités objectives dans le cadre de la passation de marchés publics ;
- 3) intégrer dans les appels d'offres et contrats les dispositions réglementaires relatives à la protection des travailleurs et à en assurer l'application.
- 4) mettre en place un mécanisme financier (pénalités, honoraires bloqués, etc.) permettant d'offrir des compensations pécuniaires au salarié-e-s œuvrant sur ses chantiers en cas de non-respect des lois en vigueur par leurs employeurs et du non-paiement des salaires dus par ces derniers.

5) approcher les Fondations immobilières communales afin de les inviter à s'associer à ses démarches.

Pour le groupe Socialistes,

Eric Maugué,
Conseiller municipal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Maugué', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.